



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS AU SEIN DU SERVICE VOIRIE / EXPLOITATION

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Voirie / Exploitation :

Création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent technique Voirie, relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

- Suivi et maintenance de la signalisation verticale et horizontale (peintures routières)
- Réalisation de travaux d'entretien courant de la chaussée et trottoirs,
- Réalisation et entretien de l'ensemble du mobilier urbain et équipements de voirie,
- Contrôle, surveillance, pose et dépose de la signalisation temporaire de chantiers ou des dangers sur voirie (public/privé),
- Réalisation de travaux de maçonnerie de voirie (aménagement de trottoirs, constructions clôtures, aménagements d'espaces publics),

- Intervention d'urgence d'accidents sur la chaussée (nettoyage, signalisation, réparation),
- Participation à la viabilité hivernale (patrouillage et interventions de déneigement, sablage, salage).

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

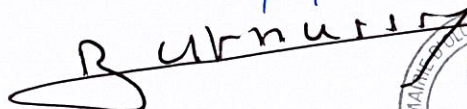
La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} décembre 2025**.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

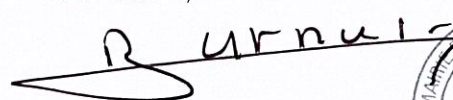
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'Agent technique Voirie au grade d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISE** le cas échéant, le recrutement de contractuels pour exercer les fonctions d'Adjoint technique sur la base de l'article 332-14 du Code général de la fonction publique aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 26/06/2025




Le Maire,



Bernard UTHURRY